

Bilan des échouages de mammifères marins *Saint-Pierre et Miquelon / 2018*



Sommaire

Liste des Sigles et Abréviations.....	3
Assise juridique.....	4
Actualités échouages.....	4
Le bilan.....	5
Remarques annexes.....	6
Annexe.....	7

Liste des Sigles et Abréviations

RNE : Réseau National d'Échouage

Mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins.

Il est constitué de **correspondants locaux** qui se tiennent prêts à intervenir lorsqu'un cas se présente. Ces derniers pouvant être des associations, des organismes d'état, des collectivités ou encore des particuliers bénévoles. Ils sont répartis sur toute la façade maritime française.

Le réseau est coordonné par l'Observatoire PELAGIS sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement (Note du 27 avril 2017 relative à l'exploitation scientifique des échouages).

Ses activités et engagements sont régis par la Charte du RNE. Les décisions concernant le fonctionnement du Réseau sont prises par un comité de pilotage composé de représentants institutionnels et scientifiques ainsi que de représentants des correspondants par façade maritime.

Depuis plus de 40 ans, avec plusieurs centaines de volontaires, **le RNE a permis la constitution de la plus importante série historique concernant les mammifères marins** en France, c'est aussi une des plus longues d'Europe.

Observatoire PELAGIS : Systèmes d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins (UMS 3462), rassemble les programmes d'observation et d'expertise sur la conservation des populations de mammifères et oiseaux marins ainsi que la gestion des bases de données associées. Son adossement au laboratoire de recherche CEBC (UMR 7372 - CNRS & Université de La Rochelle) permet la valorisation des données d'observatoire par la recherche. **L'unité repose sur un ensemble de bases de données et une banque de prélèvements biologiques.**

Les principales actions concernent le suivi de l'**abondance** et de la **démographie**, la détermination de la **distribution** et des habitats critiques ainsi que l'estimation des paramètres biologiques des mammifères et oiseaux marins. Différentes méthodes sont mises en œuvre pour y parvenir notamment **le suivi des échouages**, les **observations en mer**, la **télémétrie** ou encore l'**acoustique**.

De plus l'Observatoire PELAGIS assure la production de synthèses et rapports réglementaires, l'évaluation de scénarios de gestion et d'unités de conservation, et l'entretien des bases de données sur les prédateurs supérieurs marins.

L'expertise pratiqué dans le cadre de l'Observatoire PELAGIS est principalement un appui scientifique aux politiques publiques de conservation des mammifères et oiseaux marins. Dans une moindre de mesure, c'est aussi parfois une assistance aux opérateurs socio-économiques du monde maritime.

Plusieurs niveaux existent :

- satisfaire aux engagements internationaux de la France relatifs à la conservation des populations de mammifères et d'oiseaux de mer dans les eaux françaises;
- contribuer à la mise en œuvre des obligations françaises en matière de conservation des mammifères et des oiseaux de mer;
- soutenir scientifiquement les politiques françaises de protection des mammifères et oiseaux de mer (exemple : approche espèces protégées DEB ; approche espaces protégés AAMP) ;
- soutenir scientifiquement les gestionnaires d'espaces naturels d'importance pour les mammifères et oiseaux marins ;

- accompagner scientifiquement les opérateurs socio-économiques pour l'évaluation et la réduction des effets de leur activité sur les populations de mammifères ou d'oiseaux de mer.

CV : carte verte : accréditation pour intervenir sur des espèces de mammifères marins protégées mortes.

Les détenteurs de la CV sont considérés comme des correspondants du RNE et sont mandatés par l'Observatoire PELAGIS par délégation : arrêté du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer du 17/06/2016.

Assise juridique

Les cétacés et autres mammifères marins sont des espèces protégées par la convention de Washington dite CITES (Convention on International Trade of Endangered Species) publiée par décret n°78-959 du 30 août 1978 et modifiée par l'arrêté interministériel du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection. Leur transport et toute autre intervention, les concernant, sont réglementés.

La circulaire DNP/CFF n°01/01 du 18 octobre 2001 précise les modalités et procédures d'intervention.

La note du 27 avril 2017 précise les obligations de signalement des mammifères marins échoués ou à la dérive, morts ou en détresse, pour leur exploitation scientifique par les agents de l'État.

Actualités échouages

La mise en place progressive du protocole d'échouage validé fin 2016 et son actualisation ont pris plus de sens du fait de la formation carte verte de plusieurs agents (de la DTAM, ONCFS, Fédération de chasse, voire d'individuels) devenant de fait des correspondants autorisés à intervenir et à rapporter les échouages. Un certain nombre de points restent à améliorer mais la dynamique amorcée est sans commune mesure plus positive que par le passé.

La désignation début 2019 d'un agent de l'antenne de Miquelon, opérant uniquement sur les missions biodiversité devrait encore améliorer les choses et la qualité des données recueillies.

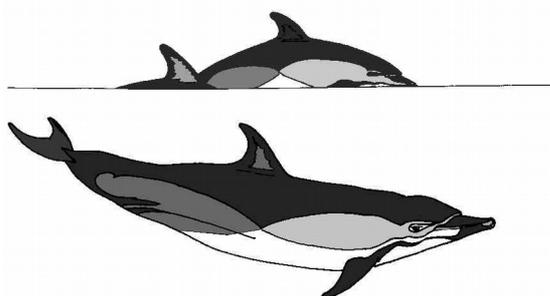
La présence de détenteur de la carte verte sur Miquelon a changé radicalement l'efficacité de recensement.

Le bilan

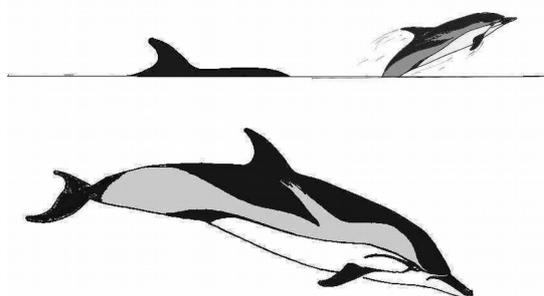
Bien qu'on ait recensé moins d'échouages en 2018 qu'en 2017 - pour des raisons strictement internes - les observations faites restent d'intérêt et contribuent à la connaissance locale et nationale sur l'état des populations de mammifères marins.

L'année 2018 aura été marquée par plusieurs évènements d'échouage.

- Tout d'abord, aucun grand mammifère n'a été recensé.
- Le nombre de phoques du Groenland continue d'apporter son lot de surprises pour une espèce qui - il y a 3 ans à peine - n'était pas censée fréquenter régulièrement les eaux de l'archipel.
- Toutefois, on observe un rééquilibrage avec les autres espèces de phoques présents dans l'archipel.
- L'évènement de l'année est incontestablement le recensement d'un dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*) qui peut être confondu avec un dauphin commun si on n'y regarde pas de près. Cette observation appellera désormais à faire beaucoup plus attention sur les critères déterminants l'espèce afin de ne pas confondre les deux espèces. **C'est la première mention locale pour cette espèce.**
- La dérive d'un rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*) a donné lieu à la mise en place d'une cellule de crise pour traiter le problème posé à la navigation. Le choix d'entraîner le cadavre en haute mer n'a pas permis d'effectuer les prélèvements et recueil de données nécessaires.



Dauphin commun (*D. dephis*)



Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*)



espece	date_observation	state	commune	dep	lieu_dit	latitude	longitude	determination	sexe
Pagophyllus groenlandicus	2018-01-25	2	Langlade	975	Coin du sable	46°54.100	56°18.967'	Certaine	Male
Pagophyllus groenlandicus	2018-02-12	1	Miquelon	975	Etang de Mirande	47°3.880'	56°17.381	Certaine	Male
Halichoerus gryppus	2018-04-26	1	Miquelon	975	Ruisseau mouton	46°52.894'	56°20.511'	Certaine	Ind
Balaenoptera borealis	2018-05-01	1	Langlade	975	Côte Est Langlade à hauteur du Cap aux morts	46°53.705	56°16.160	Certaine	Male
Pagophyllus groenlandicus	2018-05-15	1	Langlade	975	Dune de l'Est	46°54.590'	56°19.350	Certaine	Ind
Phoca vitulina	2018-09-25	1	Miquelon	975	Goulet	46.98066°	56°30512°	Certaine	Male
Halichoerus gryppus	2018-10-25	1	Saint-Pierre	975	Les flacous	46°762534	56°158997	Certaine	Male
Halichoerus gryppus	2018-06-18	1	Saint Pierre	975	Anse à Brossard	46°766634	56°234032	Certaine	Femelle
Stenella coeruleoalba	2018-09-10	1	Miquelon	975	La scierie	46°52.183'	56°20.802'	Certaine	Male
Halichoerus gryppus	2018-10-17	1	Miquelon	975	L'étang à la loutre	47.050661	56.252054	Certaine	Male
Phoca vitulina	2018-10-17	0	Miquelon	975	Pointe aux soldats	47.060288	56.254216	Probable	Male

La plupart des échouages se situent en période automnale.

5 espèces ont été concernées cette année. Et plusieurs échouages ont nécessité l'expertise de l'équipe de PELAGIS.

Nous n'avons pas constaté de morts par piégeage dans les engins de pêche ou accident par collision.

Aucune personne n'a pu participer au séminaire organisé par le RNE.

Remarques annexes

Il faut reconnaître que l'accès plus régulier et plus aisé par l'équipe de Miquelon améliore les recensements et change la donne.

Il est à signaler que cette année, aucune plainte pour nuisances (odeurs, putréfaction, germes...) de riverains, nécessitant une intervention avec des engins lourds, n'a été signalée.

Toutefois on constate encore quelques freins en interne quant à la surveillance des échouages. Ces derniers devraient s'aplanir en 2019.

Annexe





Bilan de recensement d'échouages de mammifères marins *Saint-Pierre et Miquelon 2018*

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer
Service Agriculture, Alimentation, Eau et Biodiversité